



RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DE L'ŒUVRE ARCHITECTURALE DE LE CORBUSIER

LES INFORMATIONS CLÉS

Patrimoine mondial, itinéraire culturel, aller à l'essentiel...

Cet outil s'adresse aux équipes des sites Le Corbusier (gestionnaires, médiateurs, chargés de communication, élus, partenaires...), afin de leur donner des repères communs pour comprendre et expliquer l'œuvre architecturale de Le Corbusier.



L'œuvre architecturale
de Le Corbusier
Une contribution
exceptionnelle au
Mouvement Moderne
Patrimoine mondial
depuis 2016

17 JUILLET 2016

**INSCRIPTION SUR LA LISTE
DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**
*de L'Œuvre architecturale de le Corbusier,
une contribution exceptionnelle au Mouvement moderne*

Le suivi et la gestion de ce Bien transnational, comprenant 17 œuvres réparties dans 7 pays et 3 continents, sont assurés par une Conférence permanente internationale composée des représentants des 7 États parties concernés.

LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE)

La Valeur universelle exceptionnelle est le concept qui fonde le programme du Patrimoine mondial.

Un bien possède une VUE lorsque les valeurs qu'il porte dépassent les frontières, les cultures et les époques. Au-delà des langues, des religions ou des pays, il appartient symboliquement à l'histoire de l'Humanité et de la Terre, aujourd'hui et pour les générations à venir. C'est pourquoi sa préservation et sa transmission sont des responsabilités collectives.

Dans le contexte de l'architecture du XX^e siècle, l'œuvre architecturale de Le Corbusier rompt avec les styles académiques pour proposer une architecture et un urbanisme fondés sur les besoins de l'Homme moderne, apportant des réponses nouvelles aux transformations sociales du siècle. Diffusée à l'échelle mondiale sur près de cinquante ans, cette œuvre forme un ensemble de réalisations dont la portée universelle et l'influence durable sur l'architecture, l'urbanisme et les modes de vie fondent sa VUE.

LES CRITÈRES QUI FONDENT LA VUE DE L'ŒUVRE ARCHITECTURALE DE LE CORBUSIER

- Elle représente une création majeure du génie humain,
- Elle témoigne d'un échange d'influences sans précédent, qui s'est étendu à l'échelle de la planète pendant un demi-siècle,
- Elle est un reflet exceptionnel des tentatives du Mouvement moderne d'inventer un nouveau langage architectural de moderniser les techniques, de répondre aux besoins sociaux et humains de l'Homme moderne.

Architectural Promenades
DESTINATIONS LE CORBUSIER
Promenades architecturales

Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe



29 MAI 2019

**CERTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE CULTUREL
DU CONSEIL DE L'EUROPE**
Destinations Le Corbusier : promenades architecturales

L'Association des Sites Le Corbusier, avec le soutien de la Fondation Le Corbusier, anime et développe, depuis la France, des projets et échanges culturels et touristiques entre près de 30 sites en Europe et au-delà.

LES VALEURS DU CONSEIL DE L'EUROPE DANS L'ŒUVRE DE LE CORBUSIER

La dimension humaniste est centrale dans l'œuvre de Le Corbusier. Ses projets cherchent à répondre aux besoins fondamentaux de l'Homme moderne : se loger, travailler, se déplacer, se cultiver. Cette attention portée aux conditions de vie se traduit aussi bien dans de grands projets urbains que dans des programmes sociaux ou expérimentaux, tels que les Unités d'habitation, la Cité de Refuge ou le concept d'habitat minimal.

La portée internationale de son œuvre illustre également une approche universaliste. En voyageant dans le monde entier pour diffuser ses idées, proposer ses projets, écrire et construire, Le Corbusier a participé aux grands débats du XX^e siècle sur la ville et l'habitat.

Ces principes font écho aux valeurs portées par le Conseil de l'Europe - respect de la dignité humaine, accès à la culture, dialogue entre les peuples et coopération internationale - qui s'expriment dans les sites de l'itinéraire *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales*. Leur visite permet aux publics de découvrir, de comparer et de comprendre leur histoire et leur apport à la construction de l'Europe d'aujourd'hui et de demain.

49 ITINÉRAIRES CERTIFIÉS EN 2025 PORTANT SUR 4 THÈMES :

- Histoire et civilisations ex. *Route de la Libération de l'Europe* (2019)
- Arts et architecture ex. *Route d'Alvar Aalto, Architecture et design du XX^e siècle* (2021)
- Patrimoine religieux ex. *Via Francigena* (1994)
- Paysage et artisanat ex. *Iter Vitis, Les chemins de la vigne* (2009)

ZOOM SUR LE PATRIMOINE MONDIAL

1945

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est une institution spécialisée des Nations Unies. Elle porte plusieurs programmes internationaux comme le Patrimoine culturel immatériel, les Réserves de biosphère, Mémoire du monde et bien sûr, le programme du Patrimoine mondial*.

1972

Par la Convention du patrimoine mondial, 196 pays s'engagent à conserver, pour l'Humanité, les biens qui font l'objet d'une reconnaissance internationale situés sur leur territoire. Cette convention est née de la mobilisation des États et experts du monde entier pour préserver les temples menacés par la construction du barrage d'Assouan en Égypte. La Liste du patrimoine mondial est établie par le Comité du patrimoine mondial** qui se réunit une fois par an et décide notamment si un site est accepté pour inscription sur la Liste après avis des organes consultatifs***.

2000

La Fondation Le Corbusier et l'État français initient au début des années 2000 une candidature visant à mieux représenter l'architecture du XX^e siècle, alors sous-représentée, sur la Liste du patrimoine mondial. Très vite, il apparaît que la portée mondiale de l'œuvre de Le Corbusier appelle une inscription en série transnationale, c'est-à-dire une candidature collective de sites dont la valeur universelle réside dans la cohérence d'ensemble, ici à l'échelle de plusieurs continents.

2010

L'ASLC est créée pour réunir et mobiliser les collectivités locales et leurs élus. L'objectif est alors d'aider à la coordination et la réalisation des plans de gestion locaux, devenus obligatoires pour une inscription.

2016

Après une dizaine d'années de travail collectif entre la Fondation Le Corbusier, les experts des États parties et les collectivités locales, la Série est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial.

*Attention donc à ne pas les confondre ! Parler de "patrimoine UNESCO" sans préciser ne permet pas de savoir de quel programme il s'agit.

**Ne pas confondre avec le Centre du patrimoine mondial qui lui, assure la gestion au jour le jour de la Convention !

*** ICOMOS pour les biens culturels, UICN pour les biens naturels.

Les chiffres en 2025

1 248 biens

51 biens
transfrontaliers

235 biens naturels

53 biens en péril

972 biens culturels

41 biens mixtes

3 biens retirés de la Liste

GARE AUX CONFUSIONS

L'inscription n'est pas acquise !

En 2021, par exemple, "Liverpool - Port marchand" a été retiré de la Liste en raison de plusieurs constructions au sein du Bien et de sa zone tampon (aire adjacente qui contribue à la protection du site), qui portaient "atteinte à l'authenticité et à l'intégrité du site".

L'inscription n'est pas une certification ni un label pour attirer les touristes !

Il s'agit d'une reconnaissance culturelle internationale qui intervient après un long processus qui a pour vocation de préserver les sites pour les générations actuelles et futures.

L'inscription n'est pas une promesse de financements ! Seule une aide d'urgence aux sites menacés peut être accordée par le Fonds d'intervention d'urgence.

L'ŒUVRE SÉRIELLE, POURQUOI CES 17 SITES ET PAS LES AUTRES ?

Lors de la constitution du dossier de candidature, un ensemble d'exigences a guidé le choix des 17 composantes :

- chaque composante présente un haut niveau d'authenticité et d'intégrité,
- chaque composante présente un haut niveau de conservation,
- chaque composante est protégée au titre de la législation nationale du pays dans lequel il se trouve,
- lorsqu'il s'agit de séries (type unités d'habitation, musées, etc.) seul le prototype a été retenu,
- enfin, chaque site retenu apporte une contribution particulière à la VUE (voir le descriptif des sites au verso).



L'INSCRIPTION A ÉTÉ OBTENUE, ET APRÈS ? Ce que cela implique

Après avoir satisfait aux critères d'inscription — démontrer la VUE, garantir l'authenticité et l'intégrité du bien, et présenter un plan de gestion adapté — l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial devient un engagement à long terme. Les États parties s'engagent à protéger, conserver et transmettre aux générations futures les biens inscrits, tout en conciliant usages quotidiens, activités touristiques éventuelles et préservation.

Dans le cas d'un bien en série transnational, ces engagements reposent sur une coopération étroite entre les différents États et les gestionnaires locaux, chaque site contribuant à la pérennité de l'inscription dans son ensemble.

POUR ALLER PLUS LOIN !



ZOOM SUR LES ITINÉRAIRES CULTURELS

1949

Le Conseil de l'Europe*, organisation intergouvernementale de 46 États, œuvre à la promotion de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit dans toute l'Europe et au-delà. Cet espace juridique repose sur la Convention européenne des droits de l'homme.

1987

Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sont un programme du Conseil de l'Europe qui démontre, à travers le voyage dans le temps et l'espace, que le patrimoine de différents pays d'Europe contribue au patrimoine culturel commun. Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle sont le tout premier itinéraire certifié.

2010

L'Accord partiel élargi (APE)** est créé pour faire des Itinéraires culturels un outil de coopération culturelle transnationale, de dialogue interculturel et de citoyenneté européenne. Il réunit les représentants de chaque pays membre de l'accord.

2016

L'inscription de l'Œuvre architecturale de Le Corbusier sur la Liste du patrimoine mondial est obtenue. Pour poursuivre la dynamique au-delà des 17 œuvres retenues, l'Association des Sites Le Corbusier décide de porter un dossier de candidature au programme des itinéraires culturels européens, avec le soutien de ses membres et de la Fondation Le Corbusier.

2019

L'itinéraire *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales* est certifié pour encourager les étudiants, les familles, les passionnés et les non-initiés à découvrir l'œuvre architecturale de Le Corbusier en Europe et au-delà.

* Ne pas confondre Conseil de l'Europe et Union européenne.

** Ne pas confondre avec l'Institut Européen des itinéraires culturels qui est l'agence technique du programme.

À QUOI SERT CONCRÈTEMENT LA CERTIFICATION ?

UN CADRE D'ACTION COLLECTIF

Pour les sites membres, la certification offre avant tout un cadre européen de coopération. Elle permet de mettre en réseau des acteurs de terrain — élus, gestionnaires de sites, équipes de médiation, chargés de communication, offices de tourisme, habitants — autour d'objectifs partagés.

Ce cadre favorise les échanges professionnels, la circulation des expériences et la construction de projets communs, tout en laissant à chaque membre la liberté de s'engager selon ses priorités et son contexte local.

L'Assemblée générale de l'ASLC constitue tous les ans un temps fort d'échanges et de partages entre les membres.

UN LEVIER DE VISIBILITÉ ET DE COOPÉRATION

La certification renforce la visibilité et la légitimité de l'itinéraire et de ses membres à l'échelle européenne. Elle facilite leur identification par les institutions européennes, les réseaux culturels et les partenaires potentiels.

Ce cadre peut favoriser l'accès à certains dispositifs européens de financement, en rendant les projets collectifs plus lisibles et plus cohérents avec les priorités culturelles et patrimoniales européennes.

Ainsi l'ASLC a bénéficié à plusieurs reprises, ces dernières années, du soutien du ministère de la Culture français pour le développement de projets collectifs.

Là où l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial reconnaît la Valeur universelle exceptionnelle de l'Œuvre architecturale de Le Corbusier, pour assurer sa conservation et sa transmission aux générations futures, la certification d'itinéraire culturel européen offre un cadre opérationnel pour la faire connaître, la partager et la faire vivre à l'échelle des territoires.

DES PROJETS CONCRETS AU SERVICE DES SITES

Dans le cadre de l'itinéraire *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales*, la certification se traduit par des projets concrets de valorisation culturelle, de médiation et de communication, pensés collectivement pour être utiles aux sites et aux territoires membres.

Quelques projets menés ces dernières années :

- une exposition itinérante, *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales*, présentée dans près de 10 sites en deux ans ;
- des outils de médiation et de communication partagés (kits, outil pédagogique) ;
- des actions coordonnées à l'échelle européenne (Journées européennes du patrimoine).



L'itinéraire constitue ainsi un cadre de projets partagés, que les sites peuvent mobiliser pour enrichir leurs actions locales. Le développement de ces actions repose sur l'implication des membres. Sans leur force de proposition et leur motivation, le développement de projets communs ne peut aboutir.

POUR ALLER PLUS LOIN !





L'Association des Sites Le Corbusier a été créée à Ronchamp en 2010 pour réunir toutes les autorités locales dont les territoires abritent des œuvres architecturales de Le Corbusier.

SES MISSIONS :

- Animer le réseau des acteurs locaux engagés autour de l'œuvre architecturale de Le Corbusier (collectivités territoriales, associations de propriétaires et d'habitants, institutions propriétaires ou gestionnaires...);
- Favoriser le partage d'expériences entre les membres en matière de valorisation, de préservation et de gestion du patrimoine;
- Développer et coordonner des projets collectifs afin de valoriser les sites auprès du grand public;
- Porter la voix des membres auprès des institutions nationales et internationales du patrimoine mondial et des itinéraires culturels (Fondation Le Corbusier, ministère de la Culture, Conseil de l'Europe, États parties, etc.).

Après avoir soutenu la candidature au Patrimoine mondial, l'ASLC gère et coordonne depuis 2019, en partenariat avec la Fondation Le Corbusier, l'itinéraire *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales*.

Association des Sites Le Corbusier

2, place de la Mairie, 70250 Ronchamp
Courriel : association@sites-le-corbusier.org
Téléphone : +33 (0)6 99 79 73 34

POUR ALLER PLUS LOIN !



Créée en 1968 par la volonté de l'architecte, la Fondation Le Corbusier, conformément à ses statuts et à ses missions, consacre l'ensemble de ses moyens à la préservation, à la connaissance et à la diffusion de l'œuvre de Le Corbusier. Elle détient ainsi les droits patrimoniaux et moraux sur l'ensemble de son œuvre.

Parmi ses missions :

- Assurer la conservation de l'œuvre de Le Corbusier dans le monde entier, en lien avec les propriétaires, les services de l'État, les maîtres d'ouvrages, les experts, les maîtres d'œuvres...;
- Favoriser la recherche en ouvrant les archives de l'architecte à tous : chercheurs, étudiants, architectes, propriétaires...;
- Permettre la valorisation et la diffusion de l'ensemble de l'œuvre de Le Corbusier;
- Rendre accessibles les sites dont elle est propriétaire (Maisons La Roche et Jeanneret, Appartement-atelier de Le Corbusier, Petite Villa au bord du Lac Léman);
- Soutenir et participer aux travaux de l'ASLC.

Après avoir porté et coordonné la candidature pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, elle assure désormais le secrétariat de la Conférence permanente internationale chargée de la gestion du Bien.

Fondation Le Corbusier

8-10 square du Docteur Blanche, 75016 Paris
Courriel : info@fondationlecorbusier.fr
Téléphone : +33 (0)1 42 88 41 53

POUR ALLER PLUS LOIN !



**Soutenu
par**



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pilotage du projet : Association des Sites Le Corbusier, en collaboration avec la Fondation Le Corbusier, **Conception éditoriale et rédaction :** Ilona Bernard, Fondation Le Corbusier, Bénédicte Gandini, Fondation Le Corbusier, Delphine Lalanne, Facteur Pop, Coralie Vitores, Association des Sites Le Corbusier, **Conception graphique :** Agence E3, **Avec le soutien financier de :** Direction générale des patrimoines et de l'architecture, ministère de la Culture, **Crédits iconographiques :** © Fondation Le Corbusier / Photographes : Richard Pare / Dr Lossen / Georges Le Bihan / Mansy / Gaston Mazo / Studio Guy / Josué Ito / Alain Tavès / Lucien Hervé / René Levy / Marius Gravot / Albin Salaun / Charles Gérard / Photo Gaston / Marcel Lombard + Willy Boesiger / Paul Boissonnas © AONDH / ADAGP / Photografe Paul Kozlowski, tous droits réservés.

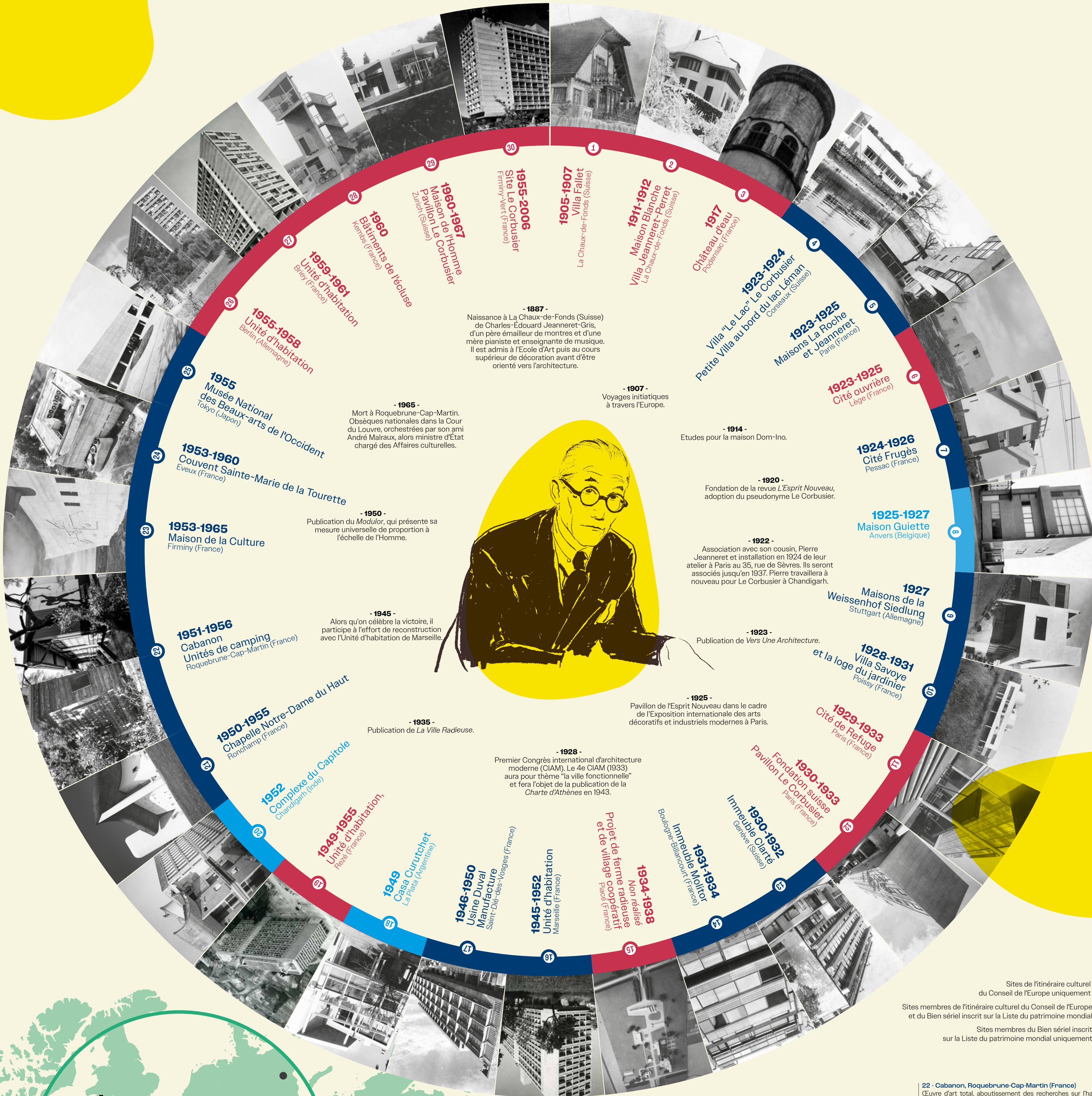
LA RECHERCHE PATIENTE*

Entre 1907 et 1965, Le Corbusier a réalisé près de 80 édifices dans le monde entier.

Près de 30 œuvres et ensembles architecturaux figurent dans le parcours

Destinations Le Corbusier : promenades architecturales certifié Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe.

Le Bien en série inscrit sur la Liste du patrimoine mondial est composé de 17 œuvres architecturales.



LA PLANÈTE COMME CHANTIER**

*Atelier de la recherche patiente est un ouvrage de Le Corbusier, Éditions Vincent, Friel et Cie, Paris, 1960

**Le Corbusier, la planète comme chantier, est un portrait écrit par Jean-Louis Cohen, Librairie Eyrolles, 2015

LE QUIZ

INSCRIPTION "Q"



unesco

L'œuvre architecturale
de Le Corbusier
Une contribution
exceptionnelle au
Mouvement Moderne
Patrimoine mondial
depuis 2016

QUELLE FORMULATION EST CORRECTE ?

1. L'immeuble Clarté est classé au Patrimoine mondial
2. L'immeuble Clarté est labellisé UNESCO
3. L'immeuble Clarté est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de L'Œuvre architecturale de Le Corbusier

Réponse 3

L'immeuble Clarté est en effet inscrit sur la Liste du patrimoine mondial au titre d'une inscription en série, "L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne", qui regroupe 17 sites dans 7 pays.

Attention, une inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'est ni un classement, au sens d'une hiérarchie ou d'un palmarès du "meilleur patrimoine", ni un label touristique. Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la Valeur universelle exceptionnelle d'un bien. L'inscription s'apparente ainsi davantage à un engagement collectif, par lequel les États prennent la responsabilité de protéger le Bien et de le transmettre aux générations futures.

Utiliser le bon vocabulaire dans la communication permet d'éviter les contresens et de véhiculer les bons messages sur le Patrimoine mondial.

LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE) EST :

1. une distinction réservée aux monuments
2. le principe fondamental du Patrimoine mondial
3. un outil de promotion touristique

Réponse 2

La VUE c'est lorsque la valeur d'un bien, qu'il soit culturel ou naturel, est tellement importante qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente un caractère inestimable pour l'ensemble de l'Humanité. C'est le principe socle de la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, signée par 196 États en 1972.

L'ensemble formé par les 17 œuvres architecturales de Le Corbusier est donc porteur de valeurs exceptionnelles et universelles à transmettre aux générations actuelles et futures, comme *L'Acropole d'Athènes* en Grèce, *l'Île de Gorée* au Sénégal, *La Grande Barrière de corail* en Australie et tant d'autres.

Retrouvez plus d'informations et de ressources (justification de la VUE, dossier de candidature, plans de gestion...) sur le site internet dédié à la Série.



UN BIEN INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL PEUT-IL EN ÊTRE RETIRÉ ?

1. Non, une fois inscrit un bien est sur la Liste du patrimoine mondial pour l'éternité.
2. Oui, si les caractéristiques qui fondent sa Valeur universelle exceptionnelle sont durablement altérées.

Réponse 2

Pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, un bien doit démontrer qu'il incarne une Valeur universelle exceptionnelle, qu'il répond à des exigences de conservation, d'intégrité et d'authenticité, qu'un système de gestion efficace est mis en place pour assurer sa préservation...

Cependant, si le site subit des aménagements importants ou des destructions qui portent atteinte à sa VUE, il peut ne plus remplir ces critères. C'est ainsi que la construction du pont de Waldschlösschen a profondément altéré le paysage culturel pour lequel *La vallée de l'Elbe* à Dresde (Allemagne) avait été inscrite en 2004. Le Comité du patrimoine mondial a donc pris la décision de retirer ce bien de la Liste en 2009.

COMMENT SE DÉCIDE L'INSCRIPTION D'UN BIEN SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL ?

1. Par une décision automatique de l'UNESCO
2. Par une évaluation d'experts suivie d'une décision du Comité du patrimoine mondial
3. Par un vote du public

Réponse 2

L'inscription résulte d'un processus long et encadré, qui repose à la fois sur une expertise scientifique et sur une décision collective des États.

- Chaque État constitue une liste indicative et peut proposer un dossier de candidature.
- Les biens candidats sont évalués par les experts d'organismes consultatifs indépendants : le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) pour les biens culturels, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour les biens naturels.
- Sur la base de ces évaluations, le Comité du patrimoine mondial, composé de représentants de 21 États parties, décide, lors de sa session annuelle, d'inscrire, de refuser, de différer ou de renvoyer le dossier.

Certains biens mettent des dizaines d'années à être inscrits. Il a fallu plus de 10 ans de réflexion et de travail collectif international pour faire aboutir l'inscription de l'œuvre architecturale de Le Corbusier !

Pour aller
plus loin !



QUELS PAYS SONT CONCERNÉS PAR L'INSCRIPTION DE L'ŒUVRE ARCHITECTURALE DE LE CORBUSIER, UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AU MOUVEMENT MODERNE ?

1. La Suisse, pays de naissance de Le Corbusier
2. L'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, l'Inde, le Japon, la Suisse
3. Tous les pays dans lesquels Le Corbusier a construit une œuvre

Réponse 2

La décision d'inscription porte sur une série transnationale, composée de 17 sites répartis dans 7 pays et 3 continents, qui illustre la portée universelle de son œuvre. Chaque composante représente un aspect spécifique de l'œuvre de l'architecte et c'est ensemble qu'elles témoignent de la contribution exceptionnelle de Le Corbusier au Mouvement moderne sur 50 ans.

Autrement dit, si une composante est altérée, c'est toute la Série qui est menacée.

QU'EST-CE QU'UNE "ZONE TAMPON" ?

1. Une zone de 2km autour d'un Bien inscrit
2. La zone qui sépare deux composantes de la même série
3. Une zone de vigilance

Réponse 3

Chaque bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial est défini par un périmètre précis, appelé zone cœur, qui correspond à l'œuvre ou à l'ensemble protégé. Autour de ce périmètre, une zone tampon peut être définie. Elle ne fait pas partie du bien inscrit, mais elle joue un rôle essentiel : préserver l'environnement urbain ou paysager qui permet de comprendre et de protéger l'œuvre (vues, perspectives, relations avec le site, contexte naturel ou bâti).

Le programme du Patrimoine mondial, c'est beaucoup de jargon technique spécifique : critères, VUE, organismes consultatifs, zone tampon, ICOMOS...

Retrouvez le glossaire de l'UNESCO :



QUEL EST LE RÔLE DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE INTERNATIONALE DANS LA GOUVERNANCE DU BIEN EN SÉRIE DÉDIÉ À L'ŒUVRE ARCHITECTURALE DE LE CORBUSIER ?

1. Assurer le suivi et la gestion de la Série dans son ensemble
2. Faire la promotion touristique du Bien en série
3. Gérer les sites au quotidien

Réponse 1

La gestion de la Série dans son ensemble est assurée par les représentants des 7 États parties impliqués : Allemagne, Argentine, Belgique, France, Inde, Japon et Suisse. Cette instance a été créée afin d'assurer un suivi transnational du Bien, sans se substituer aux prérogatives de chaque État, et d'assurer la collaboration entre les États parties.

Quelques informations utiles :

- Cette Conférence permanente internationale (CPI) se réunit au moins une fois par an selon un principe de Présidence tournante.
- Son Secrétariat est assuré par la Fondation Le Corbusier.
- L'Association des Sites Le Corbusier est membre associé permanent de cette instance.

POURQUOI LA CITÉ RADIEUSE DE MARSEILLE EST-ELLE LA SEULE UNITÉ D'HABITATION À FIGURER DANS LA SÉRIE ?

- 1.** Parce que c'est la plus grande
- 2.** Parce qu'elle constitue le prototype des Unités d'habitation et des projets de logements collectifs ultérieurs
- 3.** Parce c'est la plus connue

Réponse 2

Les 17 œuvres architecturales inscrites dans la Série ont été sélectionnées parce qu'elles illustrent, chacune de manière exemplaire et novatrice, des concepts majeurs de Le Corbusier : la Chapelle Notre-Dame du Haut marque un tournant dans l'architecture religieuse du XX^e siècle, l'immeuble locatif de la Porte Molitor inaugure les façades entièrement vitrées, le Musée national des Beaux-Arts de l'Occident illustre le concept du musée à croissance illimitée, etc.

L'Unité d'habitation à grandeur conforme de Marseille a été retenue car elle constitue le prototype des Unités d'habitation : elle synthétise pour la première fois les principes de logement collectif développés par Le Corbusier et a servi de référence pour les projets ultérieurs, en France comme à l'international comme à l'étranger.

La logique de la Série n'est donc pas de présenter toutes les déclinaisons d'un même type architectural, mais de retenir les réalisations fondatrices, qui permettent de comprendre l'apport de Le Corbusier à l'architecture moderne.

LE QUIZ

CERTIFICATION



Architectural Promenades
DESTINATIONS LE CORBUSIER
Promenades architecturales

Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe



QUELLE FORMULATION EST CORRECTE ?

1. Le Couvent de la Tourette fait partie de l'itinéraire culturel européen *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales*
2. Le Couvent de la Tourette est classé itinéraire culturel Le Corbusier
3. Le Couvent de la Tourette est certifié itinéraire culturel européen "Destinations Le Corbusier : promenades architecturales"

Réponse 1

Le Couvent de la Tourette, tout comme la Villa « Le Lac », l'Unité d'habitation de Berlin, l'écluse de Kembs-Niffer et bien d'autres sites, fait partie de l'itinéraire culturel européen *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales*. Cet itinéraire culturel regroupant un ensemble de sites est quant à lui certifié par l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Attention à ne pas confondre "inscription" (sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO) et "certification" (de l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe).

QU'EST-CE QU'UN ITINÉRAIRE CULTUREL DU CONSEIL DE L'EUROPE ?

1. Un réseau européen de sites et d'acteurs culturels coopérant autour d'un thème commun
2. Un guide touristique pour accompagner les randonneurs de site en site
3. Un jeu de piste pour mieux connaître l'œuvre de Le Corbusier

Réponse 1

La certification "Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe" est attribuée à des réseaux transnationaux de sites, d'acteurs et de partenaires réunis autour d'un thème représentatif des valeurs européennes. Elle ne désigne donc ni un simple parcours touristique, ni un itinéraire physique unique, mais avant tout un cadre de coopération culturelle à l'échelle européenne.

Un itinéraire culturel est ainsi un réseau structuré, qui favorise les échanges, les projets communs, les événements et les partenariats entre ses membres, tout en contribuant à la valorisation des patrimoines et des territoires, dans une logique de tourisme culturel durable, respectueuse des sites et de leurs habitants.

Concrètement, il peut donc se décliner sous de nombreuses formes en fonction des projets développés collectivement : expositions itinérantes, guides touristiques, outils de médiation, publications, événements culturels ou touristiques, cycles de conférences...

Pour aller
plus loin !



COMMENT SONT FINANCÉS LES ITINÉRAIRES CULTURELS ?

1. Chaque itinéraire s'autofinance
2. Chaque État membre du Conseil de l'Europe finance les sites sur son territoire
3. Le programme dispose d'un budget annuel et finance des projets spécifiques

Réponse 1

Une fois certifié, un itinéraire culturel ne bénéficie pas d'un budget dédié du Conseil de l'Europe. Il doit donc construire ses actions en mobilisant ses propres ressources, qu'il s'agisse de financements internes (cotisations, contributions des membres) ou externes (subventions, partenariats, mécénat).

Être certifié "Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe" n'implique donc pas de financement direct. En revanche, cette reconnaissance apporte une visibilité et une crédibilité accrues auprès des institutions nationales et européennes, ainsi que des partenaires publics ou privés.

Elle peut ainsi faciliter l'accès à des subventions et à des programmes de financement. Selon le Conseil de l'Europe, les itinéraires culturels certifiés ont obtenu, au cours des 5 dernières années, environ 17 millions d'euros de fonds européens à travers différents projets et dispositifs.

Pour aller
plus loin !



QUELLES AFFIRMATIONS SONT CORRECTES ?

1. La certification du Conseil de l'Europe est attribuée à vie.
2. Il faut répondre à des critères pour que la certification soit maintenue.
3. La certification fait l'objet d'une évaluation tous les 5 ans.

Réponses 2 & 3

La certification Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe n'est pas acquise définitivement. Pour être maintenue, elle doit répondre à des critères de qualité (dimension européenne du thème, fonctionnement du réseau, activités culturelles et éducatives, gouvernance, communication, durabilité).

Concrètement, chaque itinéraire fait l'objet d'un rapport d'évaluation quinquennal afin de vérifier que le réseau est actif, que les projets sont menés collectivement et que les objectifs du programme sont respectés. C'est l'Accord Partiel Élargi (APE) qui décide si la certification est renouvelée, assortie de recommandations, ou retirée si les critères ne sont plus remplis.

L'itinéraire culturel *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales*, certifié en 2019 a vu sa certification renouvelée suite à une évaluation en 2023 et sera de nouveau évalué en 2027. (Le cycle d'évaluation est passé de 3 ans à 5 ans en 2023).

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES D'ITINÉRAIRES ?

1. Itinéraires linéaires et itinéraires en réseau
2. Itinéraires poétiques et itinéraires architecturaux
3. Itinéraires transnationaux et itinéraires thématiques

Réponse 1

Les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe peuvent adopter différentes formes d'organisation. On distingue principalement les itinéraires linéaires et les itinéraires en réseau.

Un itinéraire linéaire est un parcours structuré sur un axe géographique continu, qu'il soit physique (un chemin, une route) ou symbolique. Par exemple, l'itinéraire des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle est un parcours pédestre traversant plusieurs États européens jalonné d'étapes historiquement et culturellement connectées.

Un itinéraire en réseau fonctionne plutôt comme un ensemble de sites, acteurs ou points culturels reliés par un thème, sans qu'un parcours unique et physiquement continu soit requis.

Par exemple, l'itinéraire *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales* est un réseau d'une trentaine de sites et ensembles architecturaux emblématiques de l'œuvre de Le Corbusier, répartis dans plusieurs pays en Europe et au-delà.

Cette diversité de formes permet d'adapter l'itinéraire aux spécificités du thème traité et aux modalités de coopération entre les sites.

COMMENT FAIRE PARTIE DE L'ITINÉRAIRE CULTUREL DESTINATIONS LE CORBUSIER : PROMENADES ARCHITECTURALES ?

1. En posant sa candidature au Conseil de l'Europe
2. Tous les sites Le Corbusier en font automatiquement partie
3. Il faut qu'une structure ou une institution représente le site au sein de l'Association des Sites Le Corbusier

Réponse 3

Pour qu'un site fasse partie de l'itinéraire culturel *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales*, il est nécessaire qu'il soit représenté par une structure ou une institution au sein de l'Association des Sites Le Corbusier, structure gestionnaire de ce dernier. Et pour être membre, il est nécessaire de passer par les voies administratives prévues dans les statuts de l'ASLC.

Par exemple, la Villa Savoye et les Maisons La Roche et Jeanneret sont respectivement représentées par le Centre des Monuments Nationaux et la Fondation Le Corbusier, tous deux membres de l'ASLC.

Ainsi, la liste des membres de l'itinéraire peut évoluer en fonction des adhésions à l'ASLC.

UN SITE DOIT-IL ÊTRE OUVERT AU PUBLIC POUR FAIRE PARTIE D'UN ITINÉRAIRE CULTUREL ?

- 1.** Oui, toujours
- 2.** Non, pas forcément

Réponse 2

Un site n'a pas besoin d'être ouvert au public pour faire partie d'un Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe, mais il doit respecter certains critères liés à la contribution au réseau. Car un site ou un acteur ne fait pas simplement partie d'un itinéraire par sa présence physique : sa contribution doit prendre la forme d'une coopération active, qui se traduit par des projets, des programmes d'actions conjointes, des contributions scientifiques ou culturelles partagées.

UN SITE QUI INTÈGRE L'ITINÉRAIRE CULTUREL EST-IL TOUJOURS INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO ?

1. Oui c'est automatique
2. Non, il faut choisir un des deux programmes
3. Non, cela n'a rien à voir

Réponse 3

La Liste du patrimoine mondial et les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sont deux programmes distincts, portés par des institutions différentes et poursuivant des objectifs spécifiques.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO reconnaît la Valeur universelle exceptionnelle d'un bien et engage les États à en assurer la protection et la transmission.

La certification "Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe", quant à elle, valorise une dynamique de coopération entre des sites et des acteurs réunis autour d'un thème commun, à travers des actions culturelles, éducatives et touristiques.

Ces deux reconnaissances peuvent toutefois être complémentaires. Dans le cas de l'œuvre architecturale de Le Corbusier, c'est après l'inscription de la Série sur la Liste du patrimoine mondial en 2016 que les acteurs ont souhaité prolonger la collaboration à une échelle plus large, au-delà des 17 sites inscrits, en développant un itinéraire culturel.

Aujourd'hui, l'itinéraire *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales* rassemble près de 30 sites et ensembles architecturaux, tandis que la Série inscrite sur la Liste du patrimoine mondial compte 17 composantes.

QUELLE ORGANISATION STRUCTURE LES ÉCHANGES CULTURELS ENTRE LES SITES LE CORBUSIER ?

1. La Fondation Le Corbusier
2. L'Association des Sites
Le Corbusier
3. L'Association des Sites
Le Corbusier en partenariat
avec La Fondation Le Corbusier

Réponse 3

Du point de vue opérationnel et administratif, c'est l'Association des Sites Le Corbusier (ASLC) qui porte, gère et coordonne l'itinéraire culturel *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales*, certifié par le Conseil de l'Europe depuis 2019.

La Fondation Le Corbusier, en tant que Présidente du Comité scientifique de l'itinéraire culturel, soutient son développement, notamment par son expertise et par la mise à disposition de ressources nécessaires pour la valorisation et la sensibilisation de l'œuvre architecturale de Le Corbusier.

GÉNÉRAL

LE QUIZ



QUELLE FORMULATION EST CORRECTE ?

1. La Villa Jeanneret-Perret
2. La Maison Blanche

Réponses 1 & 2

Pour de nombreux sites de l'œuvre de Le Corbusier, il existe à la fois un nom de projet, utilisé dans les archives de l'architecte et les publications scientifiques, et un ou plusieurs noms d'usage, employés dans le langage courant ou local.

Ainsi, la Chapelle Notre-Dame du Haut (nom du projet) et la Chapelle de Ronchamp désignent un seul et même site. De même, l'Unité d'habitation à grandeur conforme de Rezé est plus connue du grand public sous le nom de Maison Radieuse.

Le choix de la terminologie peut donc varier selon le contexte et les publics auxquels on s'adresse (recherche, médiation, communication, habitants...), sans que cela remette en cause l'identité du site.

Pour aller
plus loin !



POURQUOI PARLE-T-ON DE “PROMENADE ARCHITECTURALE” DANS L'ŒUVRE DE LE CORBUSIER ?

1. Parce que ses bâtiments sont conçus comme des promenades
2. Parce qu'ils sont situés en pleine nature
3. Parce qu'ils sont ouverts au public

Réponse 1

Le concept de promenade architecturale, employé d'abord pour la Maison La Roche, désigne pour Le Corbusier une préoccupation nouvelle qu'il développera tout au long de sa carrière. Pour lui, "c'est en marchant, en se déplaçant que l'on voit se développer les ordonnances de l'architecture".

Par exemple, l'entrée et le chemin vers la Chapelle Notre-Dame du Haut à Ronchamp sont conçus comme un cheminement contemplatif, ponctué de surprises visuelles. L'architecture de Le Corbusier se vit, plus qu'elle ne se contemple.

Par extension, l'expression est reprise dans l'intitulé du programme de certification du Conseil de l'Europe, *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales*.

Pour aller plus loin !



QUI EST LE GARANT DES DROITS ASSOCIÉS À L'ŒUVRE DE LE CORBUSIER ?

- 1.** Une agence de communication
- 2.** L'Institut National de la Propriété Intellectuelle
- 3.** La Fondation Le Corbusier

Réponse 3

C'est la Fondation Le Corbusier, légataire universel des droits moraux et patrimoniaux de l'architecte, qui veille aux droits et à la correcte valorisation de l'image et de la pensée de l'architecte.

Si, pour réaliser un outil de médiation ou de communication, vous souhaitez utiliser une photo existante ou réalisée ad hoc, un dessin ou un logo associé à l'œuvre de Le Corbusier, nous vous invitons à contacter la Fondation Le Corbusier.



Il y a toutefois une exception : Le Corbusier a cédé le droit patrimonial de la Chapelle Notre-Dame du Haut à l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut, propriétaire du site.

PARMI LES RÉPONSES SUIVANTES, QUELS SONT LES 5 POINTS POUR UNE ARCHITECTURE MODERNE ?

- 1. Les pilotis
- 2. Le Modulor
- 3. Le toit-jardin
- 4. Le plan libre
- 5. Le Dom-ino
- 6. La fenêtre en longueur
- 7. La façade libre

Réponses 1, 3, 4, 6 & 7

Quoique publiés en 1927, les cinq points apparaissent déjà en 1923-1925 lors du projet de construction des Maisons La Roche et Jeanneret.

Les pilotis permettent la libre circulation sous le bâtiment ;

Le plan libre offre une totale liberté pour l'agencement intérieur et rend indépendante la distribution de chaque niveau ;

La façade libre constitue une enveloppe indépendante de la structure ;

La fenêtre en longueur s'insère de manière ininterrompue sur les façades qui sont des éléments d'enveloppe non porteurs ;

Le toit-jardin remplace les combles traditionnels en offrant un jardin suspendu au sommet de la maison.

Quant au Modulor et au Dom-ino, ce sont aussi des éléments du vocabulaire corbuséen que vous pouvez découvrir ici :

Pour aller
plus loin !



A QUI S'ADRESSER POUR UTILISER LES LOGOS DE L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL OU DE L'ITINÉRAIRE CULTUREL EUROPÉEN ?

1. À l'UNESCO et au Conseil de l'Europe directement
2. À la Fondation Le Corbusier et à l'Association des Sites Le Corbusier
3. Au ministère de la Culture

Réponse 2

L'utilisation des logos associés à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ou à l'itinéraire culturel européen est strictement encadrée.

Pour le logo de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de la Série *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne*, il convient de s'adresser à la Fondation Le Corbusier, qui assure le Secrétariat de la Conférence permanente internationale et veille au respect des règles d'usage définies par l'UNESCO.

Contact : secretariat@lecorbusier-worldheritage.org.

Pour le logo de l'itinéraire culturel européen *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales*, la demande doit être adressée à l'Association des Sites Le Corbusier, structure gestionnaire de l'itinéraire certifié par le Conseil de l'Europe.

Contact : association@sites-le-corbusier.org.

QUI CONTACTER POUR AVOIR UN RELAIS DES ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS DES SITES LE CORBUSIER ?

- 1.** L'UNESCO et le Conseil de l'Europe
- 2.** Les États parties
- 3.** La Fondation Le Corbusier et l'Association des Sites Le Corbusier.

Réponse 3

Sites internet, newsletters, réseaux sociaux, l'Association des Sites Le Corbusier et la Fondation Le Corbusier ont des outils pour relayer vos informations. N'hésitez pas à transmettre les informations à association@sites-le-corbusier.org et communication@fondationlecorbusier.fr.

ASLC



FLC

